



Limoges, le 07/02/25

## Lettre ouverte pour le maintien des 4 postes d'enseignants spécialisés travaillant au CMPP de Limoges et CMPP de Saint Junien

Madame, Monsieur,

Nous, enseignants spécialisés et professionnels de l'éducation et du soin, souhaitons exprimer notre profonde inquiétude face à la fermeture annoncée des 4 postes d'enseignants spécialisés au Centre Médico-Pscho-Pédagogique (CMPP) géré par l'association des PEP 87-24.

Cette décision, si elle était appliquée, affecterait la qualité de l'accompagnement des enfants et de leurs familles, et rendrait moins efficient le travail de l'Éducation nationale en faveur de l'école inclusive et de la prévention face à la difficulté scolaire.

La fermeture de ces postes marquerait la fin d'une collaboration historique entre les CMPP et l'Éducation nationale, établie il y a près de 70 ans, depuis la création des CMPP en 1956. Cette coopération a permis d'accompagner des milliers d'enfants en difficulté scolaire et a contribué à la construction d'une école plus inclusive et solidaire. Y mettre un terme reviendrait à fragiliser un dispositif qui a fait ses preuves et qui répond aux besoins des enfants et de leurs familles.

Les enseignants spécialisés (historiquement appelés psychopédagogues--titulaires du C.A.P.A.SH. option G ou option E, ou CAPPEI parcours RASED<sup>1</sup>) des CMPP jouent un rôle essentiel dans la transmission des informations entre les établissements scolaires et les services de soin. Leurs connaissances approfondies de la difficulté scolaire, acquises par leur formation, et renforcées par le travail en équipe pluridisciplinaire du CMPP permettent d'œuvrer en faveur de l'acquisition de la posture d'élève des enfants rencontrant des difficultés scolaires, mais aussi de proposer des réponses pédagogiques adaptées aux difficultés des élèves dans tout le département (CMPP de Limoges et ses antennes : Beaubreuil, Bellac, Saint Léonard de Noblat, CMPP de Saint Junien et son antenne de Saint Yrieix). La fermeture de ces 4 postes d'enseignants spécialisés fragiliserait tout l'écosystème de l'adaptation et de l'inclusion scolaire et aurait des répercussions néfastes sur l'avenir de nombreux enfants.

Sans ces enseignants spécialisés, la coordination entre l'Éducation nationale et le CMPP, déjà complexe, deviendra plus ardue. Or, ce partenariat est fondamental pour garantir un suivi cohérent et efficace de chaque enfant concerné.

<sup>1</sup>ICAPASH option G, enseignants spécialisés RASED aide à dominante rééducative.

CAPASH option E : Enseignants spécialisés RASED aide à dominante pédagogique.

Depuis 2017, formation CAPPEI parcours RASED aide relationnelle ou aide pédagogique

Par ailleurs, les enseignants spécialisés, de par leur proximité avec l'école, favorisent grandement l'alliance entre les familles et le service de soin. De plus, ces enseignants interviennent régulièrement au sein des écoles pour observer et travailler directement avec les élèves, notamment lorsque les situations sont compliquées. Cette présence permet de mieux comprendre les difficultés des élèves et de co-construire des solutions adaptées. Ces interventions sont ensuite retravaillées en équipe pluridisciplinaire afin d'assurer une prise en charge globale et cohérente, garantissant la triade » famille-école-soin ».

Nous demandons à M. Brevet, Inspecteur d'Académie de la Haute Vienne de revenir sur cette mesure. La prévention de la difficulté scolaire et la mise en place de l'école inclusive ne peuvent exister sans les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Maintenir ces postes, c'est garantir un avenir plus juste pour tous les enfants, quel que soit leur parcours.